

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Election des représentants  
du Conseil Municipal au  
sein du Centre  
Communal d'Action  
Sociale**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 14 avril 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 14 avril 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 avril deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Secrétaire de séance :**

Monsieur PRIOUX

**N° DE DOSSIER** : 14 C 02

**OBJET** : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal ayant déterminé le nombre d'administrateurs siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), il convient de procéder à l'élection des membres issus de l'assemblée communale.

L'article R. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que les membres élus au sein du C.C.A.S. par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et que le scrutin est secret. En cas de candidature unique, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de procéder à l'élection des 8 représentants du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye au sein du CCAS selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

- |                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| 1/ Madame de CIDRAC    | 5/ Madame NASRI    |
| 2/ Madame TÉA          | 6/ Madame GOMMIER  |
| 3/ Madame VANTHOURNOUT | 7/ Madame SILLY    |
| 4/ Madame VENOT        | 8/ Monsieur ROUXEL |

Une seule liste étant présentée, Monsieur le Maire procède au vote à main levée.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté qu'une seule liste se présente à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT :

1/ Madame de CIDRAC

2/ Madame TÉA

3/ Madame VANTHOURNOUT

4/ Madame VENOT

5/ Madame NASRI

6/ Madame GOMMIER

7/ Madame SILLY

8/ Monsieur ROUXEL

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye